

COVID-19

IMPULSION RELANCE NORMANDIE

LA RÉGION NORMANDIE,
ET
S'ENGAGENT
À VOS CÔTÉS !

**Subvention
de 1 000 € ou
1 500 € pour
les TPE**

LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE CETTE NOUVELLE AIDE

- **Entreprises et indépendants n'ayant pas bénéficié du Fonds National de Solidarité,**
- **Entreprises et indépendants présentant 0, 1 et 2 salariés (les auto-entrepreneurs avec salariés sont éligibles),**
- **Entreprises et indépendants ayant subi une baisse d'activité comprise entre 30 et 50 %.**

Les modalités détaillées d'éligibilité et de versement de l'Impulsion Relance Normandie seront à consulter sur le site de l'ADN à partir du 4 mai.

QUAND ?

**À compter
du 18 mai 2020,**

vous pourrez faire votre demande de subvention Impulsion Relance Normandie sur le site de l'AD Normandie :

www.adnormandie.fr

INFOS :

**Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter**

covid19-solidarite@adnormandie.fr

